AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 31-8-72 415451

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION RHONE - ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)

55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°
Tél. 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F
C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, Rue Mazenod — 69 - LYON-3°

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

V I G N E

VERS DE LA GRAPPE - Dans les régions précisées par le bulletin précédent, la protection devra être assurée du 5 au 10 septembre en prévision d'une recrudescence de l'activité de la 3ème génération, dans la limite toutefois des possibilités offertes par la proximité des vendanges. Cette protection devra être étendue dans les mêmes conditions jusqu'à 350m. en côteaux bien exposés dans l'Ardèche, la Drôme et les régions limitrophes de la Loire et de l'Isère, ainsi que dans les meilleures expositions des vignobles de Savoie et du bas Bugey.

ARBRES FRUITIERS

TORDEUSE ORIENTALE (sur pêches tardives et poires) - Dans les limites de la législation, maintenir la protection jusqu'à nouvel ordre sur pêches tardives ainsi que dans les vergers de poiriers qui subissent habituellement les attaques tardives de la tordeuse orientale, notamment au voisinage des vergers de pêchers.

CARPOCAPSE

- sur noyer, les traitements peuvent être suspendus
- sur pommier et poirier, suivant les régions, la 1ère génération s'achève ou bien est terminée, alors que la seconde fait ailleurs son apparition, de sorte que le dernier traitement de la campagne devra être appliqué entre le 2 et le 5 septembre dans les régions suivantes dans la limite de la législation:
- AIN: 40, 41, 43, 46, 48, 49, 51, 52, 119
- ARDECHE: en entier - DROME: en entier
- ISERE: 101, 102, 103, 105, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 117, 119, 121
- LOIRE: 1, 2, 5, 6, 9, 11, 12, 13, 14, 25, 28
- RHONE: en entier sauf 27 et 33 - SAVOIE: en entier sauf 83 et 88
- HTE SAVOIE: 60, 61, 62, 63, 65, 67, 68, 69, 72, 93

POU DE SAN JOSE - Nous rappelons que le traitement conseillé par le précédent bulletin doit être renouvelé dans la semaine du 10 au 17 septembre.

OIDIUM DU CASSISSIER - Poursuivre ou reprendre la protection. Adjoindre éventuellement un produit cuprique (150gr/hl de cuivre-métal) ou à base de Mancozèbe (160gr/hl de m.a.) dans les secteurs où sévit l'anthracnose.

CULTURES DIVERSES

MILDIOU DE LA TOMATE - Les traitements devront être repris dès réception. Nous recommandons par ailleurs d'effectuer les aspersions de préférence la nuit ou tôt le matin, les hygrométries plus élevées de l'arrière-saison ne permettant pas toujours une évaporation assez rapide en fin de journée pour éviter des contaminations artificielles par l'aspersion en cours de journée.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie Chef de la Circonscription
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes: Directeur-gérant: L.BOUYX

P147